

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL (514) 849-4007
TÉLÉCOPIE (514) 849-2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 13 avril 2004

M. Jean-Noël Vallière (B. Sc. Écon.), Président de l'audience
M. Michel Hardy (B.Sc.A., MBA), régisseur
M. François Tanguay, régisseur
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Att. M^e Anne Mailfait, Secrétaire adjoint de la Régie

Re: Dossier RDÉ R-3519-2003.
Budget 2004 et ajustements au *Plan global d'efficacité énergétique 2003-2006*
d'Hydro-Québec Distribution.
Pièce SÉ-AQLPA-2, Document 3: Demande de renseignements no. 3 de *Stratégies
Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (AQLPA)* à Hydro-Québec Distribution.

Monsieur le Président de l'audience,
Messieurs les régisseurs,
Madame le Secrétaire adjoint de la Régie,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli la demande de renseignements no.3 à Hydro-Québec Distribution, de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, qui constitue la pièce SÉ-AQLPA-2, Document 3, en phase 1 du présent dossier.

Cette demande de renseignements porte sur la demande d'approbation d'un budget additionnel au PGEE d'Hydro-Québec Distribution en 2004, relative à l'augmentation de sa

contribution financière aux programmes de l'*Agence de l'efficacité énergétique* (Pièce HQD-5, Document 1, déposé le 31 mars 2004).

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Monsieur le Président de l'audience, Messieurs les régisseurs, Madame le Secrétaire adjoint de la Régie, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*
et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

Demande de renseignements ci-jointe.
c.c. La demanderesse et les intervenants.

**Demande de renseignements no. 3 à Hydro-Québec Distribution
Par
Stratégies Énergétiques (S.É.)
et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**

Contribution additionnelle aux programmes de l'Agence de l'efficacité énergétique

Demande de renseignement SÉ-AQLPA-4-27

Référence:

Pièce HQD-5, Document 1, page 5, lignes 5-19: *"Le total des investissements prévus par les clients participants a été révisé de 121 M\$ à 122 M\$. La contribution de nos principaux partenaires, soit l'AEÉ et l'Office de l'efficacité énergétique (OEE) passe de 10 à 13 M\$."*

Questions:

a) Veuillez produire deux tableaux ventilant pour chacun des programmes de l'AEÉ énumérés aux tableaux 1 et 2 de la pièce HQD-5, Document 1, et pour chacune des années 2004, 2005, 2006, et pour le cumul 2004-2006: 1) la contribution d'Hydro-Québec Distribution, 2) la contribution de l'AEÉ, 3) la contribution de l'OEE, 4) la contribution de la SHQ, 5) la contribution de tout autre partenaire (une ligne distincte pour chaque partenaire), 6) la contribution du client. Le premier tableau contiendra la ventilation de ces contributions telle qu'elle était prévue avant votre demande d'ajustement du 31 mars 2004 et le second tableau contiendra la ventilation de ces contributions telle que vous la proposez depuis le 31 mars 2004 (HQD-5, Document 1).

b) Veuillez confirmer que votre réponse à la question (a) ne contient aucun renseignement divergeant des tableaux 1 et 2 de la pièce HQD-5, Document 1. Sinon expliquez les divergences.

Demande de renseignement SÉ-AQLPA-4-28

Référence: Pièce HQD-5, Document 1.

Questions:

Pour chacun des programmes visés par HQD-5, document 1, veuillez déposer un document spécifiant:

- a) Les conditions d'admissibilité à l'aide présentement offerte par l'AEÉ (indépendamment des conditions de HQD ou tout autre partenaire), en spécifiant notamment "les critères de revenus émis par l'AEÉ" dont vous faites état à HQD. Doc.1, Annexe B, p. 6, ligne 14 et les "seuils du programme de l'AEÉ pour les ménages à budget modeste." dont vous faites état à HQD. Doc.1, Annexe B, p. 11, ligne 11).
- b) Les conditions d'admissibilité à l'aide présentement offerte par l'OEÉ (indépendamment des conditions de HQD ou tout autre partenaire).
- c) Les conditions d'admissibilité à l'aide présentement offerte par tout autre partenaire, et
- d) Les conditions d'admissibilité à l'aide effectivement offertes par les programmes ici proposés par HQD.

Par "conditions d'admissibilité" dans les présentes questions, nous désignons les seuils économiques d'admissibilité du propriétaire et/ou du locataire, la contribution requise du client pour avoir droit à l'aide offerte, l'année de construction du bâtiment, le type de bâtiment, etc.

Demande de renseignement SÉ-AQLPA-4-29

Référence: Pièce HQD-5, Document 1.

Questions:

- a) Veuillez dresser la liste exhaustive des mesures incluses à chacun des programmes visés par la pièce HQD-5, document 1 tel que vous proposez de les réviser.
- b) Veuillez indiquer toute variation avec la liste des mesures incluses à la version antérieure de ces programmes.

Demande de renseignement SÉ-AQLPA-4-30

Référence: Pièce HQD-5, Document 1.

Questions:

- a) Pour chacun des programmes visés par HQD-5, document 1, veuillez spécifier si ces programmes, sous leur version déjà approuvée par la Régie sont déjà présentement offerts ou ont déjà été offerts par HQD, et si oui depuis quelle date et jusqu'à quelle date ils sont offerts et à quelles conditions (en spécifiant les conditions faisant l'objet des questions SÉ-AQLPA-4-27, SÉ-AQLPA-4-28 et SÉ-AQLPA-29).
- b) Pour chacun des programmes visés par HQD-5, document 1 et qui, sous leur version déjà approuvée par la Régie sont déjà présentement offerts ou ont déjà été offerts par HQD, veuillez spécifier le nombre de clients, les montants contribués par HQD, par les clients, par l'OEEÉ, par l'AEÉ et par tout autre partenaire, ainsi que les économies d'énergie réelles et prévues pour chaque année depuis que ces programmes ont été initiés jusqu'à ce qu'ils soient terminés ou remplacés par les versions révisées de ces programmes que vous proposez.
- c) À partir de quelle date seront offertes les versions révisées des programmes visés par HQD-5, document 1 que vous proposez.
- d) Quelles mesures de transition sont prévues pour les clients ayant commencé à adhérer à ces programmes sous leur version antérieure.

Demande de renseignement SÉ-AQLPA-4-31

Référence: Pièce HQD-5, Document 1, page 5, ligne 22.

Question:

Le Distributeur fait-il référence à des thermostats électroniques programmables ou non?

Demande de renseignement SÉ-AQLPA-4-32

Référence: Pièce HQD-5, Document 1, page 7, ligne 21.

Question:

Comment le Distributeur a-t-il déterminé la contribution de 70\$ offert aux clients non TAE?

Demande de renseignement SÉ-AQLPA-4-33

Référence: Pièce HQD-5, Document 1, page 10, ligne 5.

Question:

Qui sont "*l'OEE et autres partenaires*" (souligné par nous)? Vous n'aviez mentionné à ce programme qu'un seul partenaire autre que l'OEE, soit l'AEÉ.

Demande de renseignement SÉ-AQLPA-4-34

Références:

(i) Pièce HQD-5, Document 1, page 10, lignes 18-23: "*Après discussion avec la SHQ et l'AEÉ, il est apparu évident pour les différentes parties que l'ajout d'une aide financière pour des travaux d'efficacité énergétique aux différents programmes actuels de la SHQ exigerait des délais de développement plus importants pour intégrer des notions d'efficacité énergétique.*"

(ii) Pièce HQD-5, Document 1, page 11, lignes 8-11: "*Les clients ayant ou voulant bénéficier de l'aide financière des programmes de la SHQ seront éligibles à celle du Distributeur via l'AEÉ, s'ils répondent favorablement aux critères de ce nouveau programme.*"

Questions:

a) Veuillez concilier les deux affirmations, en clarifiant si les programmes de la SHQ sont ou non intégrés au programme Service d'Inspection énergétique ÉnerGuide –volet Aide financière pour la réalisation de travaux d'efficacité énergétique chez les ménages à budget modeste, que vous proposez.

b) Veuillez déposer la liste des programmes de la SHQ auxquels vous référez.

c) Pour chacun de ces programmes de la SHQ, veuillez fournir une description des mesures constitutives de ce programme, la description de la clientèle admissible, la description des zones territoriales où ce programme est offert, et enfin la description des montants offerts et des conditions s'y rattachant.

d) Si, dans certains territoires, des programmes décrits en (c) sont offerts non pas par la SHQ mais plutôt par une municipalité, un Office municipal d'habitation, une Société

d'habitation ou tout autre organisme municipal, paramunicipal ou régional, veuillez le spécifier et répondre à chacun des aspects de la question (c) dans chaque cas.

e) Hydro-Québec Distribution envisage-t-elle de poursuivre ses démarches avec la SHQ en vue de l'ajout, dans une bonification ultérieure du PGEE, d'une aide financière pour des travaux d'efficacité énergétique aux différents programmes de la SHQ.

Demande de renseignement SÉ-AQLPA-4-35

Référence: Pièce HQD-5, Document 1, Rapport final Groupe de travail –Programme des ménages à revenu modeste : page 7.

Question:

On estime à 700 mille nombre de ménages visés. Faut-il comprendre que pour visiter tous les ménages cela prendra 140 ans?

Demande de renseignement SÉ-AQLPA-4-36

Référence: Pièce HQD-5, Document 1, Rapport final Groupe de travail –Programme des ménages à revenu modeste : page 9.

Question:

Existe-t-il des clients qui utilisent le bois comme première ou deuxième source de chauffage? Ce n'est pas mentionné.

Demande de renseignement SÉ-AQLPA-4-37

Référence: Pièce HQD-5, Document 1, Rapport final Groupe de travail –Programme des ménages à revenu modeste : page 13, section 1.2.2.

Question:

Est-ce que la diminution des pertes des fournisseurs liés aux réductions de mauvaises créances a fait l'objet d'une quantification? Si oui la fournir.

Demande de renseignement SÉ-AQLPA-4-38

Référence: Pièce HQD-5, Document 1, annexe B, page 3, ligne 28.

Question:

Pourquoi remplacer les thermostats à partir de 4 dans ce programme et pas dans le programme de remplacement des thermostats?

Demande de renseignement SÉ-AQLPA-4-39

Référence: Pièce HQD-5, Document 1, annexe B, page 5, lignes 9 à 14.

Question:

Il semble y avoir un contresens dans la phrase. Doit-on comprendre que 15% n'ont pas de plinthes électriques, et que 35% ont ou moins de 4 plinthes ou s'ils en ont plus le propriétaire refusera l'installation? Veuillez reformuler votre affirmation de façon plus précise.

Demande de renseignement SÉ-AQLPA-4-40

Référence: Pièce HQD-5, Document 1, annexe B, page 6, lignes 15 à 19.

Questions:

- a) Pourquoi avoir fixé comme condition d'admissibilité l'existence d'un historique de facturation d'un an ou de 5 relevés de lecture à cette adresse?
- b) La restriction concernant l'historique de facturation d'un an ou de 5 relevés de lecture à cette adresse est-elle uniquement de nature technique reliée à l'utilisation de l'outil de Diagnostic énergétique personnalisé?
- c) S'applique-t-elle aussi au programme de Diagnostic énergétique personnalisé lui-même? Si non expliquez pourquoi?

Demande de renseignement SÉ-AQLPA-4-41

Référence: Pièce HQD-5, Document 1, annexe B, page 8, 3ième ligne du tableau B1.

Question:

Pour les chiffres de l'année 2004, il semble y avoir une inversion entre le nombre des ménages propriétaires TAE et le nombre des ménages locataires TAE. Veuillez vérifier, puis confirmer ou modifier ces chiffres le cas échéant.

Demande de renseignement SÉ-AQLPA-4-42

Référence: Pièce HQD-5, Document 1, annexe B, page 11, ligne 15.

Question:

Comment la valeur de 250\$ a-t-elle été déterminée?

Demande de renseignement SÉ-AQLPA-4-43

Référence: Pièce HQD-5, Document 1, Annexe C, page 3, tableau C-1.

Question:

Veuillez redéposer le tableau C-1 avec une colonne distincte pour chaque partenaire.

Demande de renseignement SÉ-AQLPA-4-44

Référence: Pièce HQD-5, Document 1, Annexe D, page 3, tableau D-1.

Question:

Veuillez redéposer le tableau D-1 avec une colonne distincte pour chaque partenaire.
